



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown (Québec) J0S 1K0

CHAUFFEURS POUR DÉNEIGEMENT *

Poste saisonnier sur appel

OFFRE D'EMPLOI

Le milieu

La Municipalité d'Ormstown est située dans le sud-ouest de la Montérégie, à tout au plus 20 minutes de Salaberry-de-Valleyfield. Composée d'une population d'environ 3,818 personnes et en constante hausse, elle est considérée comme la municipalité-centre de la MRC du Haut Saint-Laurent. Étant à la fois, un centre urbain et rural, elle est située en bordure de la Rivière Châteauguay à la croisée des routes 138 et 201. Son environnement de qualité explique le fait qu'Ormstown connaît un taux de croissance phénoménal et continu. La direction municipale est actuellement à la recherche d'une personne pour combler un poste de chauffeur de déneigement au service des travaux publics.

Principales responsabilités

Sous l'autorité et la supervision du directeur des travaux publics, le chauffeur effectue les tâches reliées au déneigement :

- Faire le déneigement des rues, routes et rangs de la municipalité;
- Voir à la conduite, l'entretien et le nettoyage des charrues;
- Peut exécuter toute autre tâche requise confiée par son supérieur.

Qualifications et exigences requises

- Être titulaire d'un permis de conduire (classe 3) valide;
- Avoir une expérience minimale de 2 ans en conduite d'équipements de déneigement.

Conditions de travail :

- Un montant de 300 \$/semaine est assuré pour la disponibilité;
- Taux horaire de 30 \$ / heure pour les heures excédant les 10 premières heures de disponibilité;

Poser sa candidature

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation par courriel **au plus tard le 27 octobre 2021**, à l'attention de :

M. Georges Lazurka, Directeur général
Municipalité d'Ormstown
Courriel : dg@ormstown.ca

La municipalité d'Ormstown remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt, mais seules les personnes dont la candidature sera retenue, recevront une réponse.

* Le genre masculin est utilisé afin de ne pas alourdir le texte, la Municipalité souscrivant à l'équité en matière d'emploi, les femmes, les membres de communautés culturelles et les personnes handicapées étant les bienvenues.